



Comité départemental du Loiret contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum sur le Service Public Postal.

Madame ou Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Le comité départemental contre la privatisation de La Poste s'est réuni le 6 août à la Bourse du Travail. Il s'est inscrit dans les initiatives du Comité national, composé des Organisations Syndicales CGT, FO, SUD, FSU, SOLIDAIRES, des partis politiques PS, PCF, Parti de gauche, Verts, NPA... et de diverses associations et mouvements dont l'ANECR, ATTAC, JC 45... Il a décidé de s'investir dans l'organisation de la consultation nationale citoyenne le samedi 3 octobre, sous la responsabilité des municipalités, devant les bureaux de Poste, sur les marchés ce même jour et dans les entreprises, durant toute la semaine.

Comme vous le savez et le constatez dans votre commune, le Service Public Postal de proximité, est apprécié des français au delà de sa mission première, il est un maillon essentiel de l'aménagement du territoire et c'est souvent le dernier lien social qui reste pour les populations les plus démunies et les plus fragilisées.

Il a été décidé d'adresser un courrier aux Maires et Conseils Municipaux des 335 communes du département du Loiret pour les inviter à s'associer à cette initiative et à organiser la consultation citoyenne dans leur commune.

A cette fin vous trouverez, joint à ce courrier, un certain nombre de matériel que nous mettons à votre disposition :

- un projet de délibération du Conseil Municipal,
- un courrier informatif invitant la population à participer à la consultation,
- une affichette annonçant la consultation,
- un exemplaire du bulletin de vote.

Nous avons besoin de connaître, le plus rapidement possible, l'engagement des municipalités afin d'en faire la publicité pour créer une dynamique et ainsi aider les communes qui hésiteraient à s'engager.

Merci de votre compréhension et de votre disponibilité, sachant qu'au delà des clivages politiques, les français, via leurs élus, ont le droit de pouvoir exprimer leur opposition à la privatisation de La Poste, car c'est bien de cela dont-il s'agit, contrairement à toutes les affirmations gouvernementales !

Dans l'attente de connaître votre décision (via la transmission d'une copie de la délibération de votre conseil municipal, au Comité départemental, 80 quai du Châtelet, BP 1713, 45007 Orléans cédex 1) nous vous prions de croire Madame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de notre considération.

Pour le Comité Départemental
Alain Léonard